

L'an deux mille vingt-trois, le 04 octobre 2023, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie du Breuil, sous la Présidence du Maire Gilles SABATIER.

Date de convocation : 28 septembre 2023
Secrétaire de séance : Christelle RONDEL
Rapporteur : Gilles SABATIER

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Absents ayant donné pouvoir : 4
Votants : 14

Présents :

SABATIER Gilles
SERVAYRE Hélène
COMPTOUR David
DUJARDIN François
DESICY Évelyne
DE SOUSA ANTUNES Maria
MARTEL Christophe
RONDEL Christelle
BEAUVERT Pierre
ESBELIN Nicole

Absents excusés :

Audrey CHABRIER procuration Hélène SERVAYRE

Manon CHABAUD

Alexandre LEFEVRE : procuration Évelyne DESICY

Bernard EMIREN : procuration Maria DE SOUSA ANTUNES

Pierre SOURDILLE : procuration Nicole ESBELIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35

Approbation du PV des 09 septembre 2023 :

Pour : 14

Une remarque néanmoins est soulignée concernant la mise en place de caméra de surveillance. Il est demandé d'expliquer ou d'étayer un peu plus les avis « pour ou contre », et pour les personnes contre, quelles solutions sont proposées ? Ce dispositif sera l'occasion d'en rediscuter lors d'un prochain conseil.

Avant de rappeler l'ordre du jour, le Maire propose de soumettre au conseil une autre délibération : convention de financement de travaux d'éclairage public à la suite de vandalisme effectué dans le quartier de Chavroche.

Ordre du jour :

1. Convention groupement de commande : Traversante
2. Suspension temporaire de loyer
3. Contrat de travail vacation
4. Questions diverses

1) – Convention travaux : Aménagement de la RD 726 en traverse d'agglomération

Les services départementaux ont élaboré et présenté un projet d'aménagement en traverse sur la RD 726 dans le cadre du dispositif d'intervention du Conseil départemental en faveur de l'aménagement des RD en traverse d'agglomération sous maîtrise d'ouvrage départementale. Ce dossier a recueilli un agrément technique et financier retenu par le Conseil départemental en Commission permanente du 27/06/23.

Le montant total de l'opération a été estimé à 780 478€ TTC décomposé comme suit :

- Part Départementale de 226 000€ TTC
- Part Communale de 453 045€ TTC
- Part API de 101 433€ TTC

Afin d'assurer une meilleure coordination du chantier, il est proposé de créer un groupement de commande selon les règles fixées par le Code de la Commande Publique du 01/04/2019 entre le Département du Puy-de Dôme, la commune du Breuil sur Couze et l'Agglomération du Pays d'Issoire.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour :

- adopter le projet dans son ensemble
- approuver le plan de financement présenté, avec une part communale de 453 045€ TTC
- autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes
- autoriser le Maire à signer la convention définissant les modalités de réalisation et d'entretien de la RD726 ainsi que tous les documents ayant trait au projet

Vote : Pour : 14

2) – Suspension temporaire de loyer :

Le conseil municipal avait décidé par délibération du 27/04/23 de surseoir au paiement du loyer de la locataire d'une salle pour cause de maladie, cette personne réitère cette demande, jusqu'à fin décembre.

Monsieur le Maire qui émet un avis favorable, sollicite l'accord du conseil municipal et propose de recevoir cette personne afin de mettre en place un dispositif une fois le mois de décembre passé.

Vote : Pour : 14

3) – Contrat de travail : vacation :

Prévision d'embauche d'une personne en vacation pour effectuer un acte déterminé, discontinu dans le temps. La durée reste à déterminer.

Vote : Pour : 13 Abstention : 1

4) – Convention de financement de travaux d'éclairage public :

Territoire d'Énergie a transmis à la commune le devis de réfection de l'éclairage public à la suite du vandalisme dans le secteur de Chavroche.

Une partie de cette réfection est gérée par l'Agglomération Pays d'Issoire dans la zone artisanale et une partie le long de l'Allée du Pré des Granges, reste à la charge de la commune pour un montant de 2 050€.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour signer la convention

Vote : Pour : 14

Pour information : Monsieur le Maire fait part d'un courrier transmis au Président de Territoire d'Énergie lui demandant d'effectuer les travaux d'installation des LED commandés en 2021, dont la convention a été validée au Conseil Municipal d'Octobre 2021 et contresignée par lui-même.

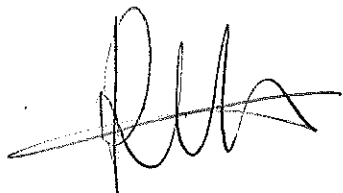
Il est anormal que notre commune ne soit pas dans la liste des communes retenues en 2023 pour la réalisation des travaux.

5) – Information et questions diverses :

- Chemin des Coustilles : Sens interdit – l'idée serait d'enlever le sens interdit, maintenir l'interdiction à gauche mais permettre de tourner à droite. C'est en cours de réflexion. Ce point sera revu lors d'un prochain Conseil.
- Territoire d'Énergie : réunion annuelle d'information des élus et secrétaires
- Mise en place par le département 63, d'une réglementation relative aux secteurs boisés ; définition du secteur boisé : surface de boisement de moins de 4Ha.
A ce jour, l'étude réalisée délimite les secteurs soumis à cette réglementation. Le but de cette réglementation est de prévoir d'étendre les zones à vocation agricole après abattage.
A noter les secteurs de plus de 4Ha de bois sont réglementés par les services de l'état.
- Église : 1 pierre est tombée, Monsieur le Maire a pris contact avec un spécialiste de l'Agglomération Pays d'Issoire pour faire un état des lieux de l'église.

Fin de séance à 19h45

La Secrétaire : Christelle RONDEL



Le Maire : Gilles SABATIER

